



Carte verte

Pour obtenir une **CARTE VERTE**, demandez-la au Président pendant ses présences au Club-House, (ayez votre licence de l'année en cours, validée par un médecin, et votre Carnet de Tir à jour). Ou bien, par correspondance, complétez ce document et adressez-le à:
S.T.V.H Mairie de Montgiscard - Grande Rue - 31450 MONTGISCARD.

Nom : _____ Prénom : _____ .

Adresse : _____

_____ Département : _____

Date de naissance : ____/____/____.

Lieu de naissance : _____ Département : _____ .

Numéro de téléphone : _____ . Mail : _____

Joindre les pièces suivantes :

- Photocopie recto-verso de la licence de la saison en cours.(validée par un médecin)
- Photocopie de demande de mutation de club (si procédure en cours).
- Photocopie recto-verso du carnet de tir à jour des séances de tir contrôlé avec photo d'identité et signature.
- Précisez : acquisition ou renouvellement (ou les deux).

Après réception de ces documents, la demande de carte verte sera adressée au tireur, qui la datera et la signera avant de la renvoyer à Mathieu ROI (qui après signature l'adressera à la Ligue Midi-Pyrénées de Tir).

Après signature par son président, la Ligue retournera la carte verte à la STVH qui après archivage, l'adressera directement au demandeur.

Après ces démarches, le demandeur adressera son dossier (voir ci-dessous) sous enveloppe à la Préfecture de la Haute-Garonne, Direction des Services du Cabinet et des Sécurités/ Service des Politiques de Sécurité et de Prévention. 1 Place Saint Etienne - 31038 - Toulouse Cedex 9

Formulaire Cerfa n° 12644-02 dument complété et accompagné des pièces requises, à savoir :

- Les titres originaux des autorisations à renouveler, si c'est le cas
- l'original de l'avis favorable du Club et de la FFTir dûment signé.
- la copie de la carte nationale d'identité.
- copie d'une pièce de justificatif de domicile (facture EDF)
- copie de la licence de l'année en cours, tamponnée par le médecin.
- copie du carnet de tir avec les 3 séances de tir contrôlés.
- copie de la facture d'achat de l'armoire forte ou attestation sur l'honneur.
- l'extrait d'acte de naissance avec les mentions marginales.
- une enveloppe libellée à votre nom, préaffranchie en recommandé avec accusé de réception.